

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 septembre 2016, le règlement suivant :

Règlement 1015-16 modifiant le Règlement 939-13 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil

Le Règlement 1015-16 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 19^e jour de septembre 2016

Céline LeBlanc
Greffière